

Novembre 2010



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMITÉ DES PÊCHES CONTINENTALES ET DE L'AQUACULTURE POUR L'AFRIQUE

Seizième Session

Maputo, Mozambique, 16-18 Novembre 2010

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL *AD HOC* SUR LA CREATION D'UN RESEAU DU GENRE «NACA» POUR L'AFRIQUE

Contexte général

1. La 15^{ème} Session du CPCAA, tenue à Lusaka, Zambie du 9-11 décembre 2008, à la lumière de la nécessité d'identifier un ancrage institutionnel approprié pour le réseau «à l'image du NACA», connu à présent sous le nom adoptif de Réseau d'Aquaculture pour l'Afrique (ANAF), ainsi que le besoin d'instruire les Membres et d'autres partenaires sur la valeur que l'on peut ajouter à travers un tel réseau, a recommandé que le Groupe de Travail continue ses activités. En ce faisant, cette Session a également noté que, étant donné le nombre de réseaux aquacoles existants et des structures connexes, « l'ANAF devra prendre note des réseaux existants et chercher à collaborer avec eux, tout en soulignant le besoin de synergies et de l'harmonisation entre ces différents acteurs avec le besoin final d'un point focal reconnu pour faciliter l'accès des dépositaires à l'information nécessaire, et a suggéré qu'un tel rôle de coordination devrait finalement faire partie du mandat de l'ANAF » [paragraphe 35, Rapport de la 15^{ème} Session].

2. Il faut se rappeler que la création de ce Groupe de Travail *ad hoc* a été recommandée par la 14^e Session du CPCAA en 2006. Depuis sa création jusqu'à la 15^e Session en 2008, le Groupe s'est réuni trois fois pour définir la structure et les fonctions du nouveau Réseau. Ces réunions ont mené à la formulation des Termes de Référence du Groupe lui-même ainsi que du Réseau d'ANAF nouvellement nommé. Le Groupe a continué à examiner des structures institutionnelles possibles pour l'ANAF naissant, et a conclu en fin de compte que la meilleure structure serait celle d'Organisation Inter Gouvernementale (OIG). En prenant cette décision, le Groupe s'est rendu compte que le processus serait long, et impliquerait la ratification formelle de l'OIG par les Membres. Pourtant, le besoin d'un échange d'informations plus efficace et plus répandu était pressant. Ainsi, comme approuvé par la 15^e Session, le Groupe a adopté une approche sur deux fronts; chercher des ressources immédiates (à court terme) tout en commençant simultanément les démarches nécessaires pour établir une OIG. A cet égard, le travail consistait à développer un cadre logique et des propositions de projet pour accélérer ces processus.

3. Pendant la période sur laquelle le Groupe a été actif, la Région de l'Afrique a connu une augmentation au niveau du travail en réseau. Parmi plusieurs structures de partage des informations et de structures aquacoles connexes, des liens importants ont été scellés avec les Réseaux Durables de Recherche en Aquaculture pour l'Afrique subsaharienne (SARNISSA).

Conformément aux conseils donnés par la 15^e Session, des efforts ont commencé pour aligner ou fusionner les différentes activités en réseau à travers ces relations entre l'ANAF et le SARNISSA.

4. Il est à noter que l'ANAF est considéré comme faisant partie intégrante du Programme Spécial pour le développement de l'Aquaculture en Afrique (SPADA). Tandis que le SPADA est reconnu avoir un rôle catalyseur à moyen terme au niveau du sous secteur pour accélérer le développement de l'aquaculture, l'ANAF dispose d'un engagement à long terme qui est de surveiller et contribuer à ce développement, en ajoutant de la valeur à travers ses propres compétences techniques ainsi que les ressources de ses membres.

Objectifs

5. Les objectifs généraux du Groupe de Travail *ad hoc* (GT) ont été d'évaluer les conditions dans lesquelles un NACA Africain [maintenant l'ANAF] pourrait fournir les services nécessaires pour soutenir un programme aquacole régional élargi à l'avenir, y compris l'amélioration des compétences, du transfert de la technologie et de la diffusion de l'information, mais à condition que les ressources requises pour sa création proviennent des pays membres de l'ANAF.

Activités

6. Pendant la période intersessionnelle, le GT a tenu deux réunions: Lagos, Nigeria (24-27 août 2009) et Jinja, Ouganda (26-28 juin 2010). En outre, tel que approuvé par la 15^{ème} Session, un «centre» plus consolidé a été établi en collaboration avec l'Organisation des Pêches du Lac Victoria (LVFO); un ANAF transitoire situé dans les bureaux de la LVFO à Jinja (Ouganda) où il existe des avantages comparatifs en termes de la connectivité avec le soutien de l'informatique; les Membres et la FAO/RAF apportent leur soutien à ces arrangements provisoires.

7. L'adhésion à l'ANAF s'est élargie au cours de la période, avec dix membres actuels: le Cameroun, le Ghana, le Kenya, le Mali, la Mozambique, le Nigeria, le Sénégal, la Tanzanie, l'Ouganda et la Zambie.

8. Suite aux recommandations de la 15^e Session, et en réponse à une demande de l'UA/NEPAD, le Réseau, en collaboration avec la FAO/RAF, a préparé une proposition d'aide du Programme de Coopération Technique (PCT) pour l'ANAF qui a été présentée en 2009. Alors que la proposition d'aide à l'ANAF n'ait pas encore approuvé, les gens continuent de manifester de l'intérêt pour ce projet et on s'attend à recevoir bientôt une proposition révisée.

Résultats clés

9. Le rapport de la réunion de 2010, y compris une synthèse des recommandations de la réunion de 2009, est joint en Annexe 1.

10. L'ANAF a besoin de démontrer de manière tangible la valeur qu'il peut ajouter au développement des sous secteurs aquacoles à travers la Région.

11. L'ANAF a également identifié des axes prioritaires qui devraient être pris en compte dans tous les efforts de développement de l'aquaculture au niveau sous régional ou régional, y compris: l'étude du zonage en cage et en parc, les options alimentaires pour assurer la disponibilité en aliments de qualité à des prix abordables, la formation en aqua-business et la planification des business ou des activités commerciales ainsi que les cadres juridiques et réglementaires pour l'aquaculture.

12. Comme il a été souligné par la 15^e Session [paragraphe 1 ci-dessus], le travail en réseau en Afrique s'accroît en termes du nombre de personnes et d'institutions qui se relient aux réseaux et en ce qui concerne le nombre de réseaux existants et prévus. Cela est devenu une situation très dynamique où le nombre d'unités de réseautage perçues, auparavant quasi non existantes, augmente à présent si vite qu'il est difficile de suivre tous les différents groupes qui ont établi des

opérations de réseautage d'une manière ou d'une autre. Cette augmentation pourrait, et peut bien créer des ennuis aussi bien pour les utilisateurs que les prestataires de services; un grand nombre d'unités individuelles augmente les coûts et accroît le risque de semer la confusion, ou même de conduire au traitement des informations contradictoires. Ces événements semblent confirmer davantage la suggestion d'avoir UN point focal. Cela nécessiterait la fusion ou la consolidation d'un nombre d'unités.

13. Pendant tous ses travaux, le GT a identifié des domaines où les économies d'échelle favorisent le travail au niveau sous régional ou régional; des domaines où c'est plus rentable pour les pays de collaborer sous forme de groupe ou même à l'échelon continental. Des domaines tels que la recherche en aquaculture et l'éducation/la formation sont révélateurs d'actions où il existe des problèmes communs auxquels un certain nombre de pays sont confrontés – des questions qui peuvent être abordées le plus efficacement par la collaboration étroite. Ces questions transcendantales constituent une fonction centrale d'un réseau régional focal tel que l'ANAF qui devrait être plus d'un canal d'information, mais aussi un prestataire de services. La régionalisation de cours de formation et de programmes de recherche représente juste deux exemples de là où le meilleur point d'entrée est souvent au dessus de niveau national.

14. Le GT recommande que les aspects régionaux du développement de l'aquaculture en Afrique soient incorporés dans un ANAF qui se métamorphosent d'un Groupe de Travail du CPCAA en une structure plus autonome avec plus de soutien de la part des Membres et aux Membres. Cette structure provisoire serait mise en place en attendant l'établissement officiel de l'OIG [paragraphe 2 ci-dessus] et serait guidée par un Protocole d'Accord tel qu'exposé dans le rapport de 2010 [ci-joint]. Cette structure provisoire aborderait toute la gamme de questions régionales [paragraphe 13 ci-dessus] et traduirait la consolidation de l'effort [paragraphe 12 ci-dessus].

ACTION PROPOSÉE POUR LE COMITÉ

- Le Comité est demandé de discuter et de décider du résultat que le Groupe de Travail du CPCAA sur le Réseautage en Aquaculture devrait se transformer en une structure provisoire sur la base des accords conclus entre les Membres et mener finalement à l'OIG prévue.
- Dans le cas où il soutiendrait cette transition, le Comité est demandé également d'examiner les meilleurs mécanismes de réaliser ce projet, y compris les relations futures entre le Comité et l'ANAF. En particulier, l'ANAF devra être le cadre de la discussion des questions émergentes relatives à l'aquaculture régionale. Les recommandations et les propositions de plan de travail faites par l'ANAF devront être discutées et approuvées pendant les sessions du CPCAA.

Annexe 1. Rapport de la Réunion du GT/ANAF en 2010



RAPPORT DE LA RÉUNION DU RÉSEAU D'AQUACULTURE POUR L'AFRIQUE (ANAF) TENUE DU 26 AU 28 JUIN 2010

JINJA, OUGANDA

1.0 Introduction

La réunion annuelle du Groupe de Travail *ad hoc* du Comité des Pêches Continentales et de l'Aquaculture (CPCAA) sur l'établissement d'un Réseau pour l'Afrique « à l'image du NACA », qui a été établi lors de la 14^e Session du CPCAA en 2006, s'est tenue à l'Hôtel Paradise sur le Nile, Jinja en Ouganda du 26-28 juin 2010. Le groupe de travail comprend actuellement dix pays membres : Ouganda, Kenya, Tanzanie, Zambie, Mozambique, Mali, Nigeria, Ghana, Cameroun et Sénégal.

Au cours de la première réunion du Groupe de Travail en 2007, le réseau « à l'image du NACA » a été appelé l'ANAF: le Réseau d'Aquaculture pour l'Afrique. Pendant cette réunion, les cinq membres fondateurs (Cameroun, Ghana, Mali, Ouganda et Zambie) ont également rédigé les Termes de Référence du Groupe de Travail. Le Groupe s'est réuni deux fois en 2008 pour mieux identifier la meilleure voie du développement du réseau; et il a conclu que l'ANAF devrait finalement devenir une OIG (Organisation Inter Gouvernementale). La même année, à la demande du NEPAD, le soutien du PCT a été recherché au niveau de la FAO pour accélérer l'établissement de l'OIG. A la fin de 2008, le Groupe de Travail a fait son rapport à la 15^e Session du CPCAA. Le Comité a approuvé l'objectif de créer une OIG ainsi que le soutien proposé du PCT. Il a également soutenu l'établissement des liens étroits entre les Organes Régionaux de Gestion des Pêches (RFMB) et l'Organisation de Pêches du Lac Victoria (LVFO). La LVFO a proposé d'abriter temporairement l'ANAF en attendant l'établissement de l'OIG. A cet égard, le CPCAA 15 a prorogé le mandat du groupe de travail jusqu'à la période 2009/2010 après quoi le Groupe aurait encore à faire un rapport au CPCAA 16. Pourtant, l'aide prévue du PCT au Réseau ne s'est pas concrétisée comme prévu.

Pendant ces derniers temps, le Groupe de Travail s'est réuni au Nigeria en 2009 et en Ouganda pour la réunion actuelle. Pendant cette période, le nombre de membres a doublé pour atteindre les dix membres susmentionnés.

2.0 Cérémonie d'ouverture

Ont participé à la réunion 26 personnes y compris des représentants des sept des membres actuels du Groupe de Travail (Ghana, Mali et Nigeria étaient absents ainsi que le représentant du NEPAD) ainsi que des représentants de la FAO du Bureau Régional pour l'Afrique et le Bureau sous régional pour l'Afrique orientale avec des représentants du SARNISSA (Réseaux durables de recherche en Aquaculture pour l'Afrique subsaharienne), CIRAD (Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement), IRAD (Institut de recherche agricole pour le Développement) AquaFish CRSP (Programme de Recherche Collaborative), Universités Auburn et Moi, le secteur privé (voir Annexe I). La réunion a été ouverte par le Commissaire des Pêches en Ouganda, qui a souhaité la bienvenue aux participants et a noté que l'ANAF est l'une de ces organisations qui nécessitent beaucoup de temps et de planification pour s'établir de manière durable. Il a encouragé les membres de travailler pour faire de l'ANAF une organisation tangible qui ajoute de la valeur.

Le fonctionnaire supérieur en charge d'Aquaculture de la FAO a ensuite remercié tout le monde d'être présent et l'Ouganda d'avoir abriter la réunion. Il s'est réjoui de voir de nouveaux membres présents. Il a transmis les regrets du représentant du NEPAD, de la Délégation du Nigeria et du Point Focal du Mali. Il a noté qu'étant donné que le nombre de membres du réseau a doublé au fil des ans, il est moins urgent de rechercher de nouveaux membres, mais il y a plutôt un besoin de chercher à faire de l'ANAF une organisation visible et utile. Il s'agit à présent de savoir comment faire du progrès et mobiliser des financements durables pour l'ANAF.

Le fonctionnaire a présenté une vue d'ensemble sur le SPADA (Le Programme Spécial pour le Développement de l'Aquaculture en Afrique de la FAO) et l'approche du SPADA portant sur l'aquaculture en tant que business. Le SPADA est considéré comme un véhicule potentiel au niveau de l'ANAF. Si le soutien extrabudgétaire nécessaire pour la mise en œuvre du SPADA peut être obtenu, le programme de dix ans établirait une base solide sur laquelle l'ANAF et une OIG se développeraient.

Résumé de la réunion de Lagos 2009

Une récapitulation du compte rendu de la réunion de Lagos tenue en août 2009 a été faite et se résume comme suit:

1. Avec tant des réunions qui ont lieu à l'intérieur et à l'extérieur de la région, pour diminuer les coûts, il faut regrouper les réunions
2. Les membres devront être encouragés de faire des présentations sur l'ANAF dans les réunions ayant trait à l'aquaculture.
3. Les pays devront faire des contributions volontaires
4. La proposition concernant le PCT en passant par NEPAD devra être soutenue
5. L'amélioration de la coordination de l'information est nécessaire
6. La circulation actuelle de l'information est imparfaite
7. L'ANAF doit engager le secteur privé
8. L'ANAF doit avoir une meilleure visibilité
9. La FAO devra aider à développer des voies et moyens d'accomplir le travail nécessaire pour établir un Réseau durable
10. On devra encourager d'autres membres à adhérer au réseau.
11. La documentation devrait, autant que possible, être fournie dans les deux langues (anglais et français)

3.0 Objectifs

La réunion avait pour objectifs (les mots **en gras** indiquent les éléments clés de l'ordre du jour):

- Discuter de la **structure et la fonction** provisoire de l'ANAF en attendant l'établissement officielle de l'OIG;
- Discuter comment l'**Informatique** peut être appliquée davantage à l'ANAF, y compris de tels aspects comme le site Web de l'ANAF, les réseaux nationaux et des produits possibles tels que des bulletins d'information;
- Identifier un ou plusieurs **cibles** clés où l'ANAF peut concentrer ses efforts à court terme;
- Convenir des **actions** immédiates pour permettre à l'ANAF de poursuivre ces cibles – que peut faire l'ANAF dans l'immédiat pour fournir des services?;
- Discuter des **partenariats** et fusions possibles avec des groupes et des réseaux y afférents; et,
- Définir le **rapport** pour le CPCAA 16.

3.1 Structure et Fonction

Les éléments clés comprenaient: le processus de l'établissement d'une OIG ainsi que la question des contributions des pays.

Il a été noté, tenant compte des économies d'échelle, qu'il est souvent beaucoup plus rentable de traiter des questions au niveau régional qu'au niveau national. Ceci représente un principe fondamental du SPADA. Il a été convenu que l'intention n'est pas d'obtenir des projets de construction des infrastructures mais d'utiliser les installations existantes et donc d'identifier lequel pays membre offre un avantage comparatif. La clé est de rassembler les ressources.

Utilisant le NACA comme référence, sa structure au niveau du secrétariat a été allégée. L'ANAF devrait appliquer une structure similaire. Il y a un besoin de considérer la création des Centres de Référence au lieu de Centres d'Excellence.

Il a été convenu de transformer éventuellement l'ANAF d'un Group de Travail du CPCAA en une OIG. Pourtant, l'établissement d'une OIG est un processus juridique et administratif très long. Entre temps, une structure provisoire [Partenariat ANAF] a été convenue telle que décrite dans le Protocole d'Accord (voir Annexe II) qui servira de base au partenariat et sera signé par les membres actuels.

Le Groupe de Travail de l'ANAF fera une présentation au CPCAA en novembre et demandera l'approbation et la signature de ce Protocole par les membres de l'ANAF étant donné qu'il n'y a pas d'obligations financières en ce moment. L'ANAF fonctionnera dans le cadre du protocole d'accord jusqu'à la ratification complète de l'OIG.

Les contributions volontaires se poursuivraient jusqu'à ce que les membres arrivent à adopter des mécanismes alternatifs. Il a été suggéré que pendant le CPCAA 16 l'approbation peut être obtenue pour une contribution budgétaire provisoire sur la base d'une demande du CPCAA. Il sera recommandé au CPCAA que le statut de l'ANAF en tant que groupe de travail du CPCAA se termine lors de sa transition au Protocole d'Accord de l'ANAF-MOU [ANAF Partenariat] et finalement en OIG.

Actuellement, la FAO/RAF a une LOA avec la LVFO pour faire avancer le processus. Cela, devra, si possible, se poursuivre. Il est également important d'identifier l'action immédiate où l'ANAF peut ajouter de la valeur et rechercher de l'aide directement des bailleurs.

Un minimum de temps doit être consacré par les Points Focaux nationaux respectifs pour remplir les obligations de l'ANAF. Ils donneront un pourcentage de leur temps à l'ANAF. La structure souhaitée sera à l'image du NACA qui est fondée sur la diminution des coûts et le renforcement des réseaux nationaux. Le nom proposé pour le nouveau groupe de travail de l'ANAF était ANAF Partenariat. En attendant une évaluation plus approfondie des exigences de temps, *il a été suggéré que 10% du travail général des PF soit consacré provisoirement aux questions de l'ANAF.*

3.2 Informatique

Le sujet clé portait sur le site Web de l'ANAF; comment le modifier; créer des liens avec d'autres sites Web relatifs à l'aquaculture; créer un calendrier des événements; ajouter un composant pour les Questions-Réponses concernant l'aquaculture; les pages Web nationales; quel contenu à ajouter; les filtres-comment introduire le Contrôle de Qualité pour les experts, les travaux et articles de recherche; le bulletin d'information électronique; quelle est son importance; la formation – comment les Points Focaux peuvent-ils utiliser le site Web pour mettre à jour son contenu; le matériel informatique – comment peut-on rendre le serveur actuel plus efficace; et quels sont les besoins des points focaux en termes de matériel informatique pour pouvoir utiliser le Web.

Il a été noté que comme l'ANAF dispose déjà d'un site Web, il devrait être modifié pour répondre aux besoins des membres. Bien que le SARNISSA dispose de beaucoup d'informations utiles il n'y a souvent pas de réponses directes aux questions soulevées. Il a été donc convenu que l'ANAF a besoin des personnes qui sont capables de répondre directement aux questions

spécifiques posées par des gens. Une section (Forum) de *Question-Réponse* pourrait être ajoutée au site Web de l'ANAF pour répondre à ce besoin.

Il a été convenu également qu'il devrait y avoir des pages sur les pays au niveau du site Web existant de l'ANAF (c'est à dire, les pages nationales devront être incorporées dans le site Web de l'ANAF). L'un des rôles de l'ANAF devrait être d'essayer de fournir des compétences et des connaissances tandis que des *mesures de contrôle de qualité* aux services et aux compétences devraient être inscrites sur le site Web. *Il a été convenu que les PF devraient être responsables du contrôle de qualité du matériel affiché sur les pages pays et rassemblé finalement dans l'ensemble de données régionales. Cela exige l'établissement des normes pour les Réseaux Nationaux qui alimentent le Réseau de l'ANAF. Ces normes et filtres s'appliquent aux produits [y compris l'information et donc à la documentation et aux publications] ainsi que les services.*

D'autres suggestions pour améliorer le site Web de l'ANAF étaient que:

- Le site Web devrait être rendu plus interactif et actif. Un point déjà positif est la présence d'un spécialiste en informatique au secrétariat de la LVFO.
- Lorsqu'un pays dispose d'un site Web, il peut alors être relié à l'ANAF mais avoir toujours une Page Nationale de l'ANAF; mais s'il n'en a pas il peut avoir des pages nationales dans le site Web de l'ANAF.
- Des formats devraient être développés portant sur les informations requises, la qualité et le *processus de filtrage*.
- Les normes de qualité ont besoin d'être renforcées pour assurer que les informations affichées sur le site Web sont authentiques. Un mécanisme pour évaluer et vérifier les informations doit être appliqué.
- Plus d'informations sont à ajouter aux domaines de spécialisation, y compris, peut-être, l'expérience, le niveau de l'éducation, les projets exécutés, etc.
- Le filtrage devrait se faire au Niveau National, pour dénicher des renseignements sur l'individu. Une note en bas de page devrait être ajoutée pour indiquer que la personne qui a ajouté l'information devra être contactée pour de plus amples informations.
- Plus de colonnes devront être ajoutées au tableau des experts, par exemple, des références dans le but de suivre une action.
- Si l'information est incomplète, elle devra être supprimée du site Web.
- Il faut y avoir un comité national pour vérifier toutes les informations affichées sur les pages nationales respectives.
- Il a été convenu que le Point Focal devrait être la personne responsable et devrait rechercher les moyens nécessaires pour filtrer les informations affichées sur les pages Web nationales.
- La nouvelle page d'accueil de l'ANAF devrait avoir des liens avec les différents sites Web des partenaires. Le Forum de l'ANAF est disponible mais les points focaux ne l'utilisent pas de manière régulière, en disant qu'ils n'ont pas le privilège de se servir de l'outil. L'informaticien a promis de faire en sorte que tous les points focaux aient l'accès complet au forum.

Formation en informatique

La session a commencé par une brève formation sur la manière d'utiliser le site Web et d'ajouter des informations. Elle a été assurée par l'Expert en information aquacole et le Responsable de d'information et de données de base (IDO) de la LVFO. Tous les membres présents ont des connaissances en informatique ce qui a rendu la formation moins difficile. Pourtant, les membres ont proposé qu'une formation d'un jour à l'intention des deux points focaux des pays membres

soit organisée à un jour précis. Ils ont demandé en outre qu'on leur donne des CD avec un guide d'utilisateur.

Une présentation des besoins en matériel informatique prototypique du site Web et du système de l'information de l'ANAF a été faite par l'IDO comme suit:

1. Serveur @4 000 DEU	2. Imprimante @450/500
3. Portable @1200	4. Scanneur @500
5. Caméra @500	6. Lecteur de secours @600 (1TB)
7. Licences AntiVirus	

D'autres besoins proposés pour l'ANAF comprennent:

1. Cartes de visite pour les points focaux
2. Logo ANAF
3. Adresse email exemple@anafaquaculture.org

Bulletin d'information électronique ANAF

1. Le spécialiste de l'information en aquaculture a montré aux membres lors de la réunion une copie du bulletin d'information électronique qu'il avait créé. Il y a eu un débat général sur le besoin de déployer tous les efforts pour l'établissement de l'ANAF. L'importance du bulletin d'information a donc été mise en question.
2. Les membres ont conclu pourtant qu'un bulletin d'information électronique était une bonne idée. Les pays membres devront donc s'engager à fournir des articles et des informations pour mettre à jour le bulletin d'information.
3. Le bulletin d'information devra être diffusé en texte d'écran et être bref. Il sera destiné principalement à des gens qui n'ont pas facilement accès à l'internet. Le Consultant devra donc encourager et rappeler aux membres de fournir des articles pour le bulletin d'information.

Travail en groupe

Les membres ont été demandés de revoir la structure du site Web, surtout la section du site Web portant sur les compétences humaines tandis qu'un autre groupe a été demandé de rédiger un Protocole d'Accord.

Révision de la structure du site Web

- Le groupe n'a pas approuvé la structure générale;
- Plus de colonnes devraient être ajoutées, c'est à dire, pour les adresses, la province, les districts, les espèces;
- Le mot «fournisseur» doit être changé en «fournisseurs»;
- Les nouvelles et les évènements: il faut y ajouter un calendrier, chaque point focal peut ajouter de nouveaux évènements;
- Bibliothèque photo: il faut ajouter des photos crédibles, créer des galeries thématiques (il faut développer un protocole pour les photos) pour les photos à afficher. Toutes les photos à télécharger ne doivent pas dépasser 100KB en raison de difficultés de mémoire;
- Bibliothèque virtuelle: certaines normes sur la manière de télécharger des informations doivent être appliquées, c'est-à-dire, il faut indiquer les journaux nationaux, les revues, les rapports annuels et ajouter des désaveux;

- La page pays doit avoir un document clé contenant des informations comme les politiques et législations
- Liens en aquaculture: les liens aux partenaires comme World Fish, SARNISSA doivent être ajoutés avec leurs adresses;
- Il faut inclure les travaux effectués dans le cadre des projets principaux mais pas dans n'importe quel site; de tels documents devront être affichés sur le site Web.
- Il faut améliorer la conception, c'est à dire le look et la sensation (l'attrait).
- Si possible on doit ajouter des clips vidéo au site Web car ils sont très attrayants.
- Il faut essayer de ne pas rendre le site web trop abstrait.
- Il a été noté que les visiteurs recherchent les sites Web qui sont régulièrement mis à jour. Cela les encourage à revenir visiter le site Web.
- Si possible, il faut ajouter un lien d'enregistrement au site Web pour que les visiteurs puissent entrer dans le système et se faire inscrire en tant qu'utilisateurs. Cela permet aux gestionnaires de connaître qui exactement utilise leur site Web.
- Il faut considérer l'utilisation des réseaux sociaux comme Facebook et Twitter pour promouvoir le site Web et les activités du réseau. Les sociétés commerciales dans les différentes régions utilisent Facebook surtout pour les affaires. Le forum d'ANAF est important mais il n'est pas utilisé. C'est un bon outil pour l'échange d'idées.
- Il faut promouvoir les fermiers/les expériences réussies en faisant la publicité sur le Web.
- Il faut demander à la FAO de mettre l'Outil Economique (générique) à la disposition du réseau pour qu'il soit affiché sur le Web. Il faut que les opportunités d'investissement soient reliées à l'outil.
- Il faut avoir des informations sur l'investissement dans chaque pays, par exemple un guichet unique.

Compétences en ressources humaines

Dans le cadre des Spécialistes en Aquaculture les changements suivants ont été recommandés:

- Le technicien en aquaculture doit être changé en Technique de l'Aquaculture;
- Les bateaux et le matériel de pêche sont à supprimer;
- L'impact de l'environnement et de l'aquaculture est à changer en Etude d'impact sur l'environnement;
- La pathologie piscicole est à changer en Pathologie et gestion de la santé aquatique;
- L'écloserie et la reproduction est à change en Gestion de l'écloserie et de la Nurserie;
- Il faut ajouter la Transformation, l'Etiquetage, la Traçabilité et le Marketing;
- Le groupe renvoyant aux 'Autres' doit être supprimé;
- Il faut change le Traitement d'eau en Qualité d'eau;
- Il faut ajouter la Politique et la Législation;
- Les Colonnes sont à changer comme suit;
- Nom, Institution, Compétence, Qualification, Expérience, Projets importants effectués jusqu'à 5 au maximum, Références, Tél, URL- nom du site Web - 5 au maximum (ajouter un exemple) le plus pertinent, nombre d'articles
- Il faut ajouter un désaveu à l'information.

Rédaction du Protocole d'Accord

Un Protocole d'accord a été élaboré et se trouve à l'Annexe II.

3.3 Cibles

Les cibles renvoient à un ou plusieurs sujets spécifiques où l'ANAF a un avantage comparatif et peut ajouter de la valeur à la résolution d'une question critique qui touche au développement de l'aquaculture dans la Région. L'élément clé est de répondre aux questions Quoi/Comment/Qui? Quel est ou quels sont le(s) domaine(s) prioritaire(s) où l'ANAF peut ajouter de la valeur? Comment cela peut se faire et par qui? Cela offre un moyen alternatif étant donné les difficultés à trouver des financements directs pour l'établissement du Réseau; à rechercher du financement pour aborder les questions prioritaires critiques où l'ANAF peut ajouter de la valeur tout en se renforçant sur le plan institutionnel. Certains des questions possibles à considérer sont: la réglementation des cages; les femmes en aquaculture; les alevins améliorés; la planification des aqua-business; la gestion des exploitations aquacoles; la vulgarisation/l'extension des services; et le marketing et l'addition de la valeur.

Les domaines prioritaires spécifiques (à choisir parmi les ("Cinq Grandes") contraintes générales chroniques concernant les aliments, les alevins, les marchés, le capital et l'information) où l'ANAF peut ajouter de la valeur et fournir des services à l'échelon régional devaient être sélectionnés. Les membres ont été divisés en groupes. Les critères de sélection des priorités étaient:

- Région
- Potentiel d'adoptabilité
- Sa contribution à la sécurité alimentaire

Après les discussions en groupe, les membres ont proposé un certain nombre de domaines (voir Annexe IV). Il a été suggéré que la question *des Alevins* soit le domaine de la contrainte cible, en particulier, avec « focus laser » nécessaire, étant donné que ce problème est lié aux besoins du secteur privé.

La **première cible prioritaire** a donc été définie comme: *Amélioration des chaînes de production et de distribution des alevins privés (le tilapia et le poisson-chat) en Afrique.*

Une autre cible prioritaire a été identifiée comme: *les mesures régionales à prendre pour identifier la capacité de l'élevage en cage dans les eaux Africaines.* D'autres priorités nécessitant des discussions approfondies étaient identifiées comme le marketing, surtout le commerce intra-régional de produits aquacoles et les meilleures pratiques concernant l'élevage en cage.

3.4 Actions

Une action tangible de la part de l'ANAF est nécessaire et cette action doit maintenant être définie pour savoir comment l'ANAF peut ajouter de la valeur en abordant les cibles prioritaires identifiées. Que peut faire l'ANAF pour fournir des services en aquaculture? Il y a des actions à prendre. On peut développer des propositions, mais qui doit-on les envoyer?

Il est suggéré qu'une note conceptuelle sur le sujet à traiter en priorité [c'est-à-dire, les alevins] soit élaborée et distribuée parmi les membres ou révisée. La note définitive devra donc être utilisée par les membres pour rechercher de l'aide au niveau national ou régional.

En plus de la note conceptuelle relative au financement d'un projet d'alevins à entreprendre par l'ANAF, les mesures nécessaires pour accroître la visibilité de l'ANAF ont été discutées. Il a été suggéré que l'ANAF produise [peut-être avec la FAO RAF et l'aide du SFE] une *vidéo de trois à cinq minutes sur les nouvelles approches de l'aquaculture en Afrique [c'est à dire, le SPADA et l'ANAF] qui pourrait être diffusée sur les télévisions nationales; les PF devraient faciliter cette promotion.* Des fonds peuvent être recherchés auprès des partenaires comme Auburn University, SARNISSA, etc. La vidéo peut ensuite être traduite dans les différentes langues locales. Le but de cette initiative est d'atteindre les responsables de l'élaboration des politiques, les vulgarisateurs, etc., parce qu'il y a eu un grand changement dans les pratiques aquacoles. En fonction de son succès, on peut diffuser le produit sur CD ou d'autres systèmes ou espaces médiatiques (Internet, radio, etc.). Les membres ont accepté cette suggestion par consensus.

Après la production du logo de l'ANAF, il faut que les points focaux commencent à entreprendre le positionnement de la marque d'ANAF en trouvant des moyens de faire la promotion de l'ANAF. Toute activité en cours relative à l'aquaculture qui pourrait être considérée de façon réaliste comme appropriée dans le cadre du rôle futur de l'ANAF devra être identifiée en tant que telle. Il est important d'instruire autant de gens que possible sur l'ANAF tout en essayant d'avoir des résultats tangibles du Réseau afin de démontrer sa valeur.

Il est également proposé que l'ANAF organise une réunion d'une journée après le CPCAA 16 pour sensibiliser les Directeurs des Pêches. Un sujet possible de discussion pourrait être les opérations aquacoles réussies en Afrique et/ou le rôle des gouvernements dans le domaine de l'aquaculture. Avant la fin d'août 2010 chaque point focal devra envoyer les idées de leurs pays sur la présentation.

Suite à cet événement de sensibilisation, il a été suggéré que les membres de l'ANAF organisent une réunion générale; cela se tient actuellement en novembre 2010 après le CPCAA 16. Les PF ont été demandé de vérifier s'ils étaient en mesure d'obtenir des financements pour cette activité supplémentaire.

Il est souhaité que l'ANAF puisse atteindre une douzaine de membres avant la fin de l'année. La question immédiate qui doit se poser et être discutée lors de la prochaine réunion de l'ANAF concernant le rôle des gouvernements en Aquaculture est: Que doit-on faire après que l'ANAF arrive à avoir douze adhérents? Comment doivent-ils commencer à fournir des services?

3.5 Partenariats/Fusions

Les éléments clés comprenaient: des liens avec des groupes comme UA/NEPAD, SARNISSA, REC, CPCAA, CAPA, WAS et les décisions pratiques à prendre pour s'avancer dans notre démarche. Des parties intéressées des réseaux ou groupes "frères" présents ont fait des présentations qui sont récapitulées ci-après.

1. SARNISSA

Un dossier sur l'historique, les objectifs, le site Web et les forums du projet de SARNISSA (dont le rôle est le partage des informations) a été présenté.

Des axes possibles de collaboration entre l'ANAF et le SARNISSA/ Leçons tirées

- Il a été noté que pour la réussite de tout réseau, il faut qu'il offre de l'information de qualité aux gens ainsi que l'information dont ils ont besoin. Le réseau doit identifier les produits et services qu'il veut fournir dès le début.
- La question a été posée de savoir comment SARNISSA entend poursuivre ses activités après la fin du financement actuel au début de l'année prochaine. Une des considérations /stratégies de sortie est de commercialiser le réseau et en particulier le site Web.
- Il a été rappelé que l'intégration du SARNISSA et de l'ANAF a été proposée lors du lancement du premier réseau. Est-ce qu'une fusion entre le SARNISSA et l'ANAF est la solution aux prochaines mesures à prendre par les deux réseaux? Dans quelle mesure les deux réseaux représentent une duplication des tâches et responsabilités?
- Quelques membres ont suggéré, comme proposé initialement, que le SARNISSA, après sa dissolution en février 2011, soit fusionné avec l'ANAF.
- Il a été noté, par contre, qu'il faut établir une distinction claire dans les rôles entre l'ANAF et le SARNISSA.
- Il a été également réitéré que l'ANAF et le SARNISSA ont le droit d'exister de manière indépendante. Leur fonction ne doit pas être considérée seulement du point de vue de l'Informatique (leurs sites Web), mais les fonctions générales doivent être prises en compte. L'ANAF, à l'image du NACA, serait finalement impliqué dans le développement de l'aquaculture - 9cf. Les termes de référence de l'ANAF) tandis que le SARNISSA est

plus un réseau d'échange d'information. Une fusion devrait garantir que les meilleurs atouts de deux réseaux seraient maintenus et renforcés.

- Il a été souligné que toute fusion devrait être fondée sur l'approbation des partenaires du SARNISSA et qu'il faudrait d'abord les consulter et mettre la question de la fusion au vote. Il n'y avait pas d'objection générale à la question de la fusion ni à la question de savoir qui sera hiérarchiquement supérieur, mais plutôt le besoin de parvenir à un accord et d'assurer que les deux se complètent.

ANAF-SARNISSA: une fusion possible?

Une fusion est une option qui doit faire l'objet d'une étude plus approfondie. Il est présentement envisagé que dans une structure commune, le SARNISSA continuerait à gérer les opérations informatiques de l'entité fusionnée étant donné qu'il existe une duplication d'efforts dans ce domaine alors que les PF continueraient à maintenir leurs pages nationales, et à diriger leurs réseaux nationaux. La structure de l'entité commune aurait besoin d'être revue. Les coordonnateurs du SARNISSA (coordonnateurs régionaux), qui constituent actuellement un élément important du réseau étant donné l'absence de PF nationaux, auraient besoin d'être évalués et d'être attribués peut-être de nouvelles fonctions selon la performance des PF de l'ANAF.

Pour donner une indication de l'action commune qui pourrait être menée à court terme, un annuaire des intrants, services, etc. relatifs à l'aquaculture pourrait être élaboré/compilé par le biais de la fusion. Il a été également estimé qu'il était nécessaire de mener quelques activités de commercialisation après la fusion éventuelle afin de générer des revenus. L'ANAF et le SARNISSA auront tous les deux à faire des changements importants pour la réussite de cette fusion.

Avec une réponse positive du SARNISSA, une note conceptuelle relative à la structure fusionnée sera élaborée et mise à la disposition des parties prenantes de l'ANAF et du SARNISSA. On espère que cela puisse se faire à temps pour en rendre compte au CPCAA 16. A cet égard, il est recommandé que le SARNISSA fasse connaître les points de vue de leurs partenaires le plus tôt possible.

Réactions à la Fusion Proposée: L'ANAF et le SARNISSA ont accepté l'idée d'une fusion, bien qu'il reste encore beaucoup de travail à faire pour réaliser ce projet. Les membres ont convenu qu'un atelier prolongé devrait être organisé après la réunion du CPCAA 16 à Maputo, Mozambique. Cependant l'ordre du jour de cette réunion ne peut être élaboré qu'après les réactions au présent rapport.

D'autres fonctions prévues de l'ANAF

Comme indiqué précédemment, la structure et la fonction prévue de l'ANAF est plus large qu'un rôle principalement informatique bien que cela soit un élément important. D'autres responsabilités de l'ANAF prévues incluent:

- La coordination de la recherche; l'identification des centres principaux, étant donné que la recherche menée à l'échelon régional est plus efficace. Les axes prioritaires de recherche devraient être identifiés.
- La coordination et la formation également au niveau régional. Les institutions ayant les compétences nécessaires devraient être identifiées pour dispenser la formation. La formation pourrait aussi être entreprise dans les domaines spécifiques, comme la gestion des exploitations aquacoles.
- Les normes, la certification et les meilleurs pratiques. L'ANAF peut élaborer des meilleurs pratiques à suivre.
- L'harmonisation des règlements.
- Les études de faisabilité

- L'assistance technique
- La promotion et le plaidoyer à travers la région
- Les statistiques; les statistiques régionales peuvent être collectées, analysées et discutées.

2. CAPA

Une présentation a été faite au nom du CAPA (Producteurs Commerciaux d'Aquaculture en Afrique). Elle a porté sur les opérations du groupe (SON à Jinja et Lake Harvest au Zimbabwe), la structure, les activités et les sources de financement (aide financière) de l'entité.

Axes possibles de partenariat avec l'ANAF

Il a été noté que l'Afrique dispose d'un grand potentiel en matière de production du poisson. Pourtant les exploitants commerciaux ont besoin de connaître la capacité limitant de plusieurs plans d'eau (par exemple, avant d'introduire les cages dans le lac). Les gouvernements ont besoin de mener des études dans ces domaines (étude d'impact sur l'environnement). Les gouvernements doivent également élaborer des lignes directrices, des stratégies et des politiques à cet égard. L'ANAF pourrait jouer un rôle catalyseur.

3. Projet AquaFish CRSP

La présentation a abordé, entre autres, les objectifs du projet, les buts du Projet FISH précédent, ses activités, les études de cas effectuées, la formation et l'extension des services menées. CRSP a précédemment apporté de l'aide à ANAF et il a été souligné que cela devra être reconnu par les PF ainsi qu'au niveau de l'ANAF ou dans toute documentation relative à l'ANAF.

Partenariats possibles avec l'ANAF

- Le CRSP fonctionne sur la base de la recherche. Il peut être une ressource utile que l'ANAF peut exploiter; d'autres projets du CRSP seront demandés d'inclure l'ANAF dans leurs projets.
- Le CRSP peut fournir des informations, des connaissances, des ressources humaines et assurer la formation. Ils s'attendent à ce que l'ANAF identifie des pays avec qui une future collaboration avec le CRSP sera possible, et espèrent former des exploitants aquacoles de la Tanzanie.

3.6 Les rapports

En plus du présent rapport, les rapports devront être préparés comme suit: compte rendu du CPCA 16 et compte rendu de la réunion des Ministres de l'UA.

4.0 Mots de clôture

Le responsable de l'Informatique de la LVFO, au nom de l'Ouganda, a remercié tous les membres d'être venus et de leur contribution pour le succès de la réunion. Il a souhaité à tout le monde un bon retour dans leurs pays respectifs.

Annexe I: PROJET DE PROTOCOLE D'ACCORD

**PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LES INSTITUTIONS ET ORGANISATIONS
AFRICAINES D'AQUACULTURE SUR L'OPÉRATIONNALISATION DU RÉSEAU
D'AQUACULTURE POUR L'AFRIQUE (ANAF)**

Le présent Protocole d'Accord est conclu par les institutions et organisations gouvernementales responsables de l'aquaculture des Pays Membres du Comité des Pêches Continentales et de l'Aquaculture pour l'Afrique et qui collectivement s'appellent "les Parties".

RECONNAISSANT le grand potentiel en matière de développement de l'aquaculture à travers la coopération régionale entre les Parties, et que l'aquaculture joue un rôle important dans les efforts pour assurer la sécurité alimentaire et la croissance économique dans la région;

DÉSIRANT promouvoir davantage la coopération entre les Parties participantes dans l'opérationnalisation de l'ANAF;

SOUHAITANT renforcer davantage le partenariat stratégique établi entre les Parties à travers le CPCAA et d'autres efforts nationaux, sous-régionaux, régionaux et internationaux;

ONT parvenu à l'accord suivant:

ARTICLE I

OBJECTIFS DE L'ANAF

1. Identifier les mesures/exigences politiques, juridiques et administratives nécessaires pour l'établissement d'une OIG à travers les structures et les processus de l'UA
2. Identifier les mécanismes du maintien et de la mise à jour du site Web
3. Etablir des Réseaux Nationaux y compris des Instituts Nationaux d'Aquaculture qui serviront d'agences principales ou de centres d'excellence ainsi que d'identifier d'autres partenaires (sous-régionaux/régionaux/mondiaux) avec qui le réseau peut collaborer
4. Identifier les axes prioritaires de recherche pour l'ANAF pour 2009-2010
5. Assurer la représentation à la réunion des Ministres en décembre 2009 à Banjul en Gambie
6. Faciliter les communications du NEPAD avec les PF au sein du CAADP afin d'inclure les PF de l'ANAF dans leurs activités
7. Identifier les matériels de formation dans les pays membres en matière d'aquaculture et de les transformer en format électronique
8. Développer un projet régional d'aquaculture pour examiner des obstacles clés apparents en aquaculture dans la région à travers l'ANAF
9. Elaborer davantage les fonctions et les termes de service de l'ANAF
10. Organiser une réunion (fixée provisoirement en août 2010) pour revoir et préparer un projet de rapport sur l'ANAF au CPCAA 16
11. Participer aux processus du CAADP au niveau du pays et régional afin d'accroître la contribution des pêches et de l'aquaculture au programme de croissance agricole de 6%.
12. Promouvoir et populariser l'ANAF à travers les réunions, les conférences, et les bulletins d'informations dans diverses parties de l'Afrique et le Réseau SARNISSA.

13. Identifier des partenaires au niveau des entreprises
14. Etablir de l'aide budgétaire des pays hôtes pour soutenir l'ANAF

ARTICLE II

AXES DE COOPÉRATION

1. La vulgarisation et l'extension des services;
2. Les expériences réussies et le renforcement des Meilleures Pratiques de Gestion en aquaculture;
3. La commercialisation et l'addition de la valeur des produits aquacoles;
4. La planification de l'Aquabusiness;
5. La gestion des exploitations aquacoles;
6. L'amélioration des alevins, des aliments et des autres intrants aquacoles;
7. Les femmes en aquaculture;
8. L'élevage en cage et les règlements et directives relatifs à d'autres systèmes de production à haute intensité;
9. Un système efficace d'information, de notification et de communication;
10. La recherche collaborative dans les domaines d'intérêt commun dans le cadre de ce Protocole d'Accord;
11. Visites d'échange des personnels pertinents des Parties:
 - i. Organiser des cours de formation, des séminaires et d'autres activités similaires fondés sur les besoins et les capacités des Parties, et en considération de la réduction de l'écart de développement au sein de la région;
12. La politique, les stratégies et les plans aquacoles;
13. L'harmonisation des lois, règlements, règles et normes pertinents des Parties relatifs au développement de l'aquaculture dans la région, et les procédures d'exploitation bien établies qui les accompagnent;
14. La recherche et la gestion des maladies de poisson;
15. Les procédures et méthodologies de l'évaluation des risques concernant la qualité et la sécurité des produits d'élevage aquatiques;
16. Certification des produits aquacoles;
17. Développement des marchés et du commerce intra-régionaux en produits aquacoles;
18. Et d'autres questions qui pourraient être convenues par les Parties.

ARTICLE III

MISE EN OEUVRE

1. Afin d'assurer la mise en œuvre de ce Protocole d'Accord avec succès, les Parties établiront un arrangement de « Partenariat avec l'ANAF » pour l'opérationnalisation de l'ANAF entre les Parties participantes
2. Pour l'adhésion à l'ANAF les Parties sont représentées par les Responsables des organisations et institutions gouvernementales en charge de l'Aquaculture et doivent tenir au moins une réunion chaque année
3. Afin de renforcer la communication et la coopération, les Parties peuvent établir des groupes de travail techniques pour étudier et se consulter sur des questions spécifiques en cas de besoin.
4. Les points de contact désignés pour coordonner la mise en œuvre et l'échange d'information selon ce Protocole d'Accord sont des représentants techniques en aquaculture désignés par les organisations des Parties participantes responsables de l'aquaculture qui sont connus sous le nom de **POINTS FOCAUX**, et leurs termes de référence sont comme établis dans les **TOR** annexés au présent Protocole.
5. Les Parties sont responsables de soutenir les activités et les besoins des Points Focaux.

ARTICLE IV**ARRANGEMENTS FINANCIERS**

Les arrangements financiers pour couvrir les dépenses relatives aux activités de coopération menées dans le cadre de ce Protocole d'Accord sont décidés mutuellement par les Parties respectives au cas le cas sous réserve de la disponibilité de fonds.

ARTICLE V**CONFIDENTIALITÉ**

1. Chaque Partie s'engage à respecter la confidentialité et le caractère secret des documents et de l'information reçus de ou fournis par toute autre Partie pendant la période de la mise en œuvre de ce Protocole d'Accord ou de tout autre accord établi suivant ce Protocole d'Accord.

2. Les Parties conviennent que les dispositions de cet Article continuent d'engager chaque Partie jusqu'à ce que le Statut d'Organisation Inter Gouvernementale (OIG) tel que convenu entre les Parties est réalisé.

ARTICLE VI**SUSPENSION**

Chaque Partie se réserve le droit pour des raisons de la sécurité nationale, de l'intérêt national, de l'ordre public ou de la santé publique de suspendre provisoirement, soit entièrement soit en partie, la mise en œuvre de ce Protocole d'Accord laquelle suspension entre en vigueur immédiatement après que la notification ait été donnée aux autres Parties lors d'une réunion annuelle.

ARTICLE VII**RÉVISION, AMENDEMENTS ET MODIFICATION**

1. L'une des Parties peut demander par écrit une révision, une modification ou un amendement de tout ou d'une partie du présent Protocole d'Accord.

2. La révision, la modification ou l'amendement convenu par les Parties font partie de ce Protocole d'Accord.

3. La révision, la modification ou l'amendement doit être fait par écrit et entre en vigueur à une date qui pourrait être déterminée par les Parties.

4. La révision, la modification ou l'amendement ne doit pas porter préjudice aux droits et obligations découlant de ou basés sur ce Protocole d'Accord avant ou jusqu'à la date de cette révision, cette modification ou cet amendement.

ARTICLE VIII**RÈGLEMENT DES LITIGES**

Tout différend ou tout litige entre les Parties concernant l'interprétation et/ou la mise en œuvre et/ou l'application des dispositions de ce Protocole d'Accord est réglé amicalement par le biais des consultations et/ou des négociations entre les Parties.

ARTICLE IX**DISPOSITIONS FINALES**

1. Ce Protocole d'Accord entre en vigueur à la date de la signature et est valable jusqu'à l'établissement officielle du statut de l'OIG de l'ANAF;
2. La résiliation de ce Protocole d'Accord n'affectera pas la mise en œuvre des programme en cours, ou des programmes qui ont été convenus avant la date de la résiliation du Protocole d'Accord;

EN FOI DE QUOI, le soussigné, étant dûment autorisé par les Gouvernements respectifs des Pays Membres du CPCAA;

Fait à, à ce Jour du Mois de dans

l'Année en copies originales faites en Anglais, en Français, en Portugais et en Arabe